



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

prise en charge du grand âge

Question au Gouvernement n° 1850

### Texte de la question

#### PRISE EN CHARGE DU GRAND ÂGE

**M. le président.** La parole est à Mme Agnès Firmin Le Bodo.

**Mme Agnès Firmin Le Bodo.** Madame la ministre des solidarités et de la santé, permettez-moi tout d'abord d'exprimer aux résidents, aux familles et au personnel de l'EHPAD – établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – de Lherm, comme vous l'avez fait hier, toute la compassion de la nation face à l'épreuve qu'ils subissent.

Il y a quatorze mois, je vous interrogeais sur la crise naissante des EHPAD. Depuis lors, que de chemin parcouru ! Le 28 mars dernier, Dominique Libault vous a remis son rapport sur le grand âge et l'autonomie, c'est-à-dire un état des lieux et 175 propositions, qui sont le fruit d'échanges constructifs au sein de dix ateliers entre professionnels, représentants associatifs, élus et autres acteurs.

Avec une volonté, celle de changer le regard sur le grand âge, en bannissant enfin l'âgisme.

Avec un principe de base : la personne âgée doit être actrice de ses propres choix, celui qui est exprimé très majoritairement étant de rester chez soi.

Avec un fil conducteur : celui d'un grand plan national pour la création et la transformation des métiers du grand âge, ce qui est une nécessité absolue.

Avec une philosophie : mieux accompagner, en menant une politique en faveur du couple aidant-aidé à tous les niveaux de l'accompagnement. Nous sommes d'ailleurs ravis que certains points de la proposition de loi de Paul Christophe, rejetée en décembre dernier, aient été retenus, même si cela est un peu teinté d'amertume, car nous avons perdu quelques mois.

Avec une priorité, qui devra être déclinée de manière transversale dans toutes les mesures : la prévention de la perte d'autonomie.

Et, enfin et surtout, avec des moyens.

Il y a eu beaucoup de rapports, madame la ministre, mais rares ont été ceux, il faut l'avouer, qui comportaient autant de propositions audacieuses.

Tous les acteurs sont d'accord pour dire, comme vous d'ailleurs, que nous sommes au pied du mur. Des solutions vous sont présentées, mais tout cela ne servira à rien si elles ne sont pas financées. Il est désormais

obligatoire d'étudier la question d'un cinquième risque de protection sociale et le problème du reste à charge. Nous n'avons plus ni le temps ni le choix.

Vous avez déclaré jeudi dernier qu'il était urgent d'agir. Vous le savez, je ne peux que vous suivre dans cette affirmation. C'est maintenant que tout commence, madame la ministre. Quel est votre calendrier ? Quelles propositions ont retenu votre attention ? Quelles sont vos priorités ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir et sur quelques bancs du groupe L.T.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

**M. Patrick Hetzel.** Et des déserts médicaux !

**Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé.** Vous avez raison, madame Firmin Le Bodo :...

**M. Pierre Cordier.** Vous dites toujours : « vous avez raison » !

**Mme Agnès Buzyn, ministre.** ...il est d'abord urgent de répondre à la détresse de ceux qui perdent leur autonomie et de leurs proches. Il est également urgent d'accompagner et de soutenir les professionnels courageux et engagés qui travaillent auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

La concertation sur le grand âge et l'autonomie a confirmé l'attente très forte, et en réalité ancienne, des Français face à cet enjeu de société. Ils évoquent la nécessité de changer de regard et de changer le modèle de prise en charge de leurs aînés.

Plusieurs points d'inquiétude ont été relevés : d'abord, une perte de confiance dans le mode d'hébergement actuel, en EHPAD ; ensuite, une peur que les personnes âgées ne pèsent sur leur famille et leurs proches, parfois sur leurs petits-enfants, à la fois au quotidien et du point de vue financier. On évoque également une dégradation des conditions de travail des professionnels du grand âge et, enfin, des difficultés à accéder à une information fiable sur les droits et les offres de prise en charge pour les personnes âgées.

Pour construire le nouveau modèle de prise en charge, j'ai annoncé un projet de loi à l'automne. Il sera ambitieux, pour répondre enfin à cet enjeu de santé. La réforme se fondera sur les résultats de la concertation sur le grand âge et l'autonomie, mais aussi sur les enseignements issus du grand débat national, au cours duquel la question a été régulièrement débattue. Le projet de loi devra permettre à la fois de répondre aux questions concrètes et urgentes soulevées par les citoyens et de structurer dès à présent le modèle de prise en charge, qui devra répondre durablement aux besoins qui s'annoncent dans les dix, vingt ou trente ans qui viennent.

En 2050, nous le savons, le nombre de personnes en perte d'autonomie aura doublé, et la société française comptera près de 5 millions de personnes de plus de 85 ans. Pour anticiper ce choc majeur, le projet de loi devra permettre de construire un nouveau risque social, clairement identifié et reposant sur une gouvernance et un financement solides et crédibles à long terme. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Agnès Firmin Le Bodo](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (7<sup>e</sup> circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1850

**Rubrique :** Dépendance

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 avril 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 avril 2019](#)